

<http://enseignants.se-unesa.org/Scolarite-obligatoire-a-trois-ans-la-maternelle-reconnue-et-securisee>



Enseignants de l'Unsa

# Scolarité obligatoire à trois ans : la maternelle reconnue et sécurisée

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : mardi 27 mars 2018

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Ce matin, lors de l'ouverture des assises de la maternelle, le Président de la République a annoncé que la scolarité obligatoire débiterait désormais à 3 ans. Pour le SE-Unsa, qui porte cette revendication depuis de nombreuses années, cette décision reconnaît et sécurise enfin le rôle de l'école maternelle pour tous les enfants dès la petite section.

Il faut maintenant que les pouvoirs publics, état et collectivités, concrétisent cette reconnaissance par des mesures organisationnelles et pédagogiques, pour que l'école maternelle puisse participer pleinement au développement sensoriel, moteur, cognitif et social de chaque enfant.

Pour le SE-Unsa, il faut diminuer les effectifs par classe, améliorer les équipements matériels et accroître la formation de tous les personnels.

Les assises de la maternelle devraient en arriver aux mêmes conclusions, mais rien n'est moins sûr alors que les deux journées vont voir se succéder des spécialistes se concentrant chacun sur leurs domaines. Les enseignants de l'Unsa jugent absolument nécessaire que ces expertises soient croisées avec celles des professionnels qui font vivre l'école maternelle au quotidien.

Pour le SE-Unsa, ces assises de la maternelle marquent bien le début d'un travail qui devra conforter et consolider une école maternelle bienveillante, sans pression excessive et attentive aux besoins de chaque enfant.

**Paris, le 27 mars 2018**

**Stéphane Crochet**

**Secrétaire Général**

Attachée de presse

Brigitte Biardoux

01 44 39 23 93